

Crédit Mutuel

CASAL
SPORT



championnat
de FRANCE

UGSEL ESCALADE
VALENCE 2024 DRÔME

6 et 7 juin 2024




UGSEL



**FAITES
VOS JEUX**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

CONTACT

Informations générales : UGSEL 26/07
Contact : Pascal MORAND (président UGSEL 26/07) : 06 88 22 16 37

LIEU DE COMPÉTITION

CITÉ DE L'ESCALADE, 12 allée James Joule, 26000 Valence

ACCUEIL

Salle omnisport du Collège Ste Anne – 18 rue Chalamet – 26000 VALENCE
de **16h à 18h30** le mercredi 5 juin.
Passage obligatoire pour vérification des licences, récupération des tickets repas et dotations.
Les minibus pourront se garer dans la cour du collège.
Les cars pourront se garer au parking proche du pont de la Cécile (500m du collège).
Contact : Pascal MORAND (président UGSEL 26/07) : 06 88 22 16 37.

HÉBERGEMENT

L'organisateur ne prévoit pas d'hébergement.
Une liste d'hôtels est disponible sur le site de l'Ugsel nationale.

RESTAURATION

L'organisateur prévoit des repas.
38 € les 4 repas, du mercredi soir au vendredi midi.
Les repas du midi seront servis sur le site de la compétition et ceux du soir au Collège Ste Anne.
Paniers repas pour le vendredi sont possibles sur commande (questionnaire de participation).

NAVETTES

Sur réservation - Contact Pascal MORAND : 06 88 22 16 37.
NB : La ville de Valence dispose de lignes de bus qui sillonnent l'agglomération.
Citéa : Ligne 10 – horaires sur le site ugsel.org.

DROIT D'ENGAGEMENT

14€ par grimpeur.

QUESTIONNAIRE DE PARTICIPATION

Le questionnaire de participation est à renvoyer au plus tôt à l'Ugsel 26/07
- par mail ugsel2607.secondaire@mbsport.fr avec virement
IBAN : FR76 1027 8089 4000 0203 4370 155 **BIC** : CMCIFR2A
TITULAIRE : Ugsel 27/07 en précisant « National Escalade/Nom établissement »
- par voie postale **accompagné du règlement**
pour le **lundi 27 mai** dernier délai à minuit.

RESPONSABILITÉ

Les accompagnateurs (professeurs EPS, parents et autres) sont directement responsables du comportement de leurs sélectionnés et de tout dégât que ces derniers pourraient causer au cours de leur séjour.
L'Ugsel Drôme/Ardèche décline toute responsabilité en cas de vols. Chacun doit être responsable de ses affaires, savoir les surveiller ou les faire surveiller.

PRIMES KM

La prime kilométrique versée en 2024 pour la participation aux championnats nationaux est calculée en fonction de la distance (trajet aller et retour, référence dicoroute) et nombre de participants.

SOUVENIRS

Offert à tous les participants et accompagnateurs.

TEMPS CONVIVAL

Apporter une spécialité de sa région pour l'apéro de régions.

PASTORALE

Un temps pastoral sera organisé.

RÉCOMPENSES

A l'issue de la compétition de bloc, cité de l'Escalade de Valence.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

RÈGLEMENT	Se référer aux Règlements généraux et spécifique 2023-2024 parus sur le site de l'UGSEL Nationale : www.ugsel.org
REPRÉSENTANT UGSEL NATIONALE	Karine GAUTHIEZ-SATORRE - Béatrice DEL FRARI
REPRÉSENTANT CTN et ORGA	Ghislaine POTEL et François de FLAUGERGUES
CHARTRE ÉTHIQUE ET SPORTIVE	Toute participation à un championnat national implique l'acceptation et le respect de la Charte Ethique et Sportive (en fin de circulaire).
LICENCES	La licence UGSEL avec photo est obligatoire. Elles sont dématérialisées et imprimables par l'enseignant sur Ugselnet. <u>Point de vigilance</u> sur l' article 9 des règlements généraux concernant la licence encadrant. <i>Tout participant encadrant à une compétition ou rencontre Ugsel, qu'il soit professeur d'EPS ou personne participante à l'animation de l'association sportive, doit être titulaire d'une licence encadrant délivrée à titre gratuit par son comité.</i>
USPORT	Les enseignants devront obligatoirement : <ul style="list-style-type: none">• Supprimer les élèves qualifiés mais qui ne participeront pas. En cas de non-respect, les droits d'engagement seront dus à l'organisateur.• Faire tout changement de noms dans les équipes, les modifications ne seront acceptées que sur présentation d'un justificatif. Pour les membres des équipes qui ne changent pas, aucune manipulation à faire sur Usport.
JEUNES OFFICIELS JUGES DE VOIES	L'organisation fournit des juges de voies en s'appuyant sur les AS locales. Chaque comité peut amener des jeunes validés au niveau du comité et du territoire. Ceux-ci pourront obtenir une validation au niveau national. L'inscription se fait par le questionnaire de participation.
TENUE VESTIMENTAIRE	Les deux membres de la cordée doivent porter le même tee-shirt. Se référer au Règlements Généraux (art. 10)
COMMISSION RÈGLEMENTAIRE ET DISCIPLINAIRE	Commission disciplinaire en référence de l'Article 28.3 des Règlements Généraux. Sanctions et instances en référence à l'Article 29 des Règlements Généraux.
LUTTE CONTRE LE DOPAGE	Lutte contre le dopage en référence à l'Article 30 des Règlements Généraux.

PROGRAMME GÉNÉRAL

Mercredi 5 juin 2024

- 16h00 - 18h30** Accueil des délégations à la salle omnisport – Collège Sainte Anne VALENCE
Formation JO et examen + réunion de jury
- 18h30 - 19h30** Repas au collège

Jeudi 6 juin 2024 – Championnat de difficulté et de vitesse par cordée

- 7h30** Ouverture de la salle
- 7h40 - 8h00** Temps pastoral
- 8h00 - 8h40** Échauffement + lecture des voies sur QR codes
- 8h45 - 18h00** Compétition vitesse et difficulté en continu
- 11h00 - 13h00** Repas sur le site de la compétition
- 18h** Apéritif des régions au collège Sainte Anne VALENCE
- 18h30 - 19h30** Repas au collège Ste Anne VALENCE

Vendredi 7 juin 2024 – Championnat de blocs par cordée

- 7h30** Ouverture de la salle
- 8h00 - 8h30** Réunion du jury
- 8h30 - 14h00** Compétition de blocs en continu
- 11h00 - 13h00** Repas sur le site de la compétition
- 13h30** Palmarès



Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution de la compétition.



UGSEL

Fédération Sportive Éducative
de l'Enseignement Catholique

CHARTRE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



ÉDUCER ... TOUT UN SPORT !

UGSEL

FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05

TÉL. : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org